

# DEMANDE DE CONSULTATION EN GÉNÉTIQUE DU CANCER

HSN, Services de conseil génétique – Sudbury  
Téléphone: 705 675-4786 Télécopieur: 705 523-7178

Bureau de santé Porcupine – Timmins  
Téléphone: 705 267-1181 Télécopieur: 705 360-4801

Vérifier la lisibilité des renseignements entrés par addressographie

Renseignements sur le patient/la patiente  
(remplir cette partie s'il n'y a aucun renseignement ou s'ils sont illisibles)

Date de naissance: \_\_\_\_\_ N° de carte Santé de l'Ontario : \_\_\_\_\_  
                          aaaa        mm        jj

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone – maison : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_ cellulaire : \_\_\_\_\_

### Les renseignements médicaux suivants sont nécessaires pour le triage lié au renvoi.

➤ Ce patient/Cette patiente a des antécédents personnels de cancer.  Non  Oui

Si oui, quel(s) type(s) de cancer: \_\_\_\_\_ Âge lors du diagnostic: \_\_\_\_\_

### \* JOINDRE LA COPIE DU RAPPORT DE PATHOLOGIE À LA DEMANDE DE RENVOI. \*

➤ Ce patient/Cette patiente a des antécédents familiaux de cancer.  Non  Oui

Si oui, fournir des détails ci-dessous.

Lien avec le patient/la patiente <i>p. ex. tante <u>paternelle</u>, grand-mère <u>maternelle</u></i>	Type de cancer	Âge lors du diagnostic

➤ Il existe une mutation génétique dans la famille.  Oui  Non  Inconnu

Si oui, quel gène? (joindre le rapport s'il est disponible) \_\_\_\_\_

➤ Ce renvoi est urgent.  Oui  Non

Si oui, préciser pourquoi:

➤ Demande de dépistage accéléré du BRCA1/2  Oui, les résultats influenceront la gestion clinique immédiate

Non

➤ MSI/IHC effectué sur le tissu cancéreux du côlon  Oui patient/patiente connaît le résultat  Oui  Non

Non

➤ Renseignements supplémentaires : \_\_\_\_\_

➤ Le patient/La patiente est au courant du renvoi:  Oui  Non

### Médecin orienteur

Nom: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Télécopieur: (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Numéro de facturation RASO: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

## **Critères de renvoi**

*Les personnes qui ont un risque accru de cancer héréditaire peuvent être orientées vers une clinique de génétique. Il est possible d'orienter autant les personnes atteintes de cancer que celles qui n'en ont pas.*

## **VEUILLEZ NOTER QUE LE DÉPISTAGE GÉNÉTIQUE N'EST PAS OFFERT SYSTÉMATIQUEMENT LORS D'UNE CONSULTATION EN GÉNÉTIQUE.**

*Les éléments suivants des antécédents personnels ou familiaux d'une personne peuvent suggérer un risque accru de cancer héréditaire. Pour être pertinents, les antécédents devraient être recensés du même côté de la famille. Votre centre local de consultation en génétique peut effectuer le renvoi pour d'autres syndromes de cancer héréditaire non abordés dans ce document.*

### **Cancer du côlon**

Plusieurs cas familiaux des cancers suivants entrant dans le spectre du cancer colique héréditaire sans polypose (CCHSP) où au moins un membre de la famille a eu un cancer colorectal ou de l'endomètre. Si le cancer a touché un parent proche âgé de moins de 50 ans ou plusieurs générations, le soupçon augmente.

- colorectal
- de l'endomètre
- rénal
- gastrique
- de l'ovaire
- de l'uretère
- intestin grêle
- hépatobiliaire
- sébacé (adénome ou carcinome)
- du pancréas
- du cerveau

L'âge lors du diagnostic de cancer colorectal est de moins de 35 ans.

Plusieurs cancers primaires chez un membre de la famille (voir les sites tumoraux ci-dessus).

Membre de la famille ayant une polypose adénomateuse familiale (PAF) ou 10 polypes adénomateux ou plus, confirmés par un examen de pathologie (qui suggère une PAF atténuée).

Membre de la famille ayant un adénome ou un cancer du côlon avec une forte instabilité des microsatellites. Membre de la famille ayant une mutation connue responsable du CCHSP ou de la PAF.

### **Cancer du sein et/ou de l'ovaire**

Cas multiples de cancer du sein (surtout quand la personne avait moins de 50 ans lors du diagnostic) et/ou de cancer de l'ovaire (à tout âge) dans la famille – surtout chez de proches parentes au cours de plusieurs générations.

L'âge lors du diagnostic de cancer du sein est de moins de 35 ans.

Membre de la famille ayant un cancer du sein et de l'ovaire. Cancer du sein et/ou de l'ovaire dans les familles juives Ashkenazi.

Membre(s) de la famille ayant un cancer primaire dans les deux seins – surtout si un ou les deux cancers ont été diagnostiqués avant l'âge de 50 ans.

Membre de la famille ayant un cancer séreux invasif de l'ovaire. Présence de cancer du sein chez un membre masculin de la famille. Membre de la famille ayant une mutation confirmée de BRCA1 ou BRCA2.

Présence d'autres cancers connexes ou de troubles qui suggèrent un syndrome de cancer héréditaire.

### **Dépistage accéléré des BRCA1 et BRCA2 dans les cas suivants :**

1. La patiente suit un traitement pour un cancer du sein et les résultats positifs du dépistage accéléré lui donneraient ainsi qu'à son médecin l'option d'effectuer une mastectomie prophylactique plutôt qu'une radiothérapie. Si la mastectomie est choisie, la patiente peut éviter des radiations inutiles et avoir accès à la gamme complète d'options de chirurgie reconstructive. La chirurgie ou la radiothérapie doit commencer au moins 8 semaines à partir de la date de la prise de sang mais avant les résultats de routine escomptés, selon le délai d'exécution du dépistage dans la province.

*Remarque : ce critère d'admissibilité au dépistage accéléré EXCLUT la reconstruction et la chirurgie prophylactique, à moins qu'elle n'ait lieu en même temps que la chirurgie pour traiter le cancer d'une patiente.*

2. La patiente doit subir une opération pour d'autres raisons médicales urgentes (p. ex. hystérectomie pour un saignement utérin qui entraîne de l'anémie) et peut utiliser les renseignements pour modifier les décisions chirurgicales (p. ex. salpingo-ovariectomie à effectuer en même temps que l'hystérectomie). L'opération doit avoir lieu au moins 8 semaines à partir de la date de la prise de sang mais avant les résultats de routine escomptés, selon le délai d'exécution du dépistage dans la province.

*Remarque : Ce critère NE s'applique PAS aux patientes non atteintes de cancer qui envisagent une chirurgie prophylactique uniquement.*